



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
Commandement de la zone maritime Méditerranée
Division « opérations »**

Toulon, le 16 novembre 2023
N° 501668 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la Mer du Var

- OBJET** : demande de renouvellement de la concession de la plage de Saint-Aygulf. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.
- RÉFÉRENCES** : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R2124-56) ;
b) votre courriel et dossier joint du 26 septembre 2023.
- T. ABROGÉ** : lettre n° 501564 /CECMED/OPS/NP du 24 octobre 2023.

Par le courrier cité en référence b, vous sollicitez l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour une demande de renouvellement de concession de la plage de Saint-Aygulf. Cette nouvelle concession accordée à la commune de Fréjus, pour une durée de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2025, permet de redéfinir le périmètre de la concession actuellement en vigueur car n'intégrant plus le secteur de la Galiote mais se poursuivant jusqu'à l'embouchure de l'Argens.

J'ai l'honneur de donner un avis **favorable** à cette demande avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var - Direction départementale des territoires et de la mer du Var – Service mer et littoral – Bureau littoral Est - pour M. Christophe Martin - (christophe.martin@var.gouv.fr).

COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV_OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV_OPS/SEC
- archives.